

**ifce**

institut français  
du **cheval**  
et de l'**équitation**



## **Le cheval en Espagne : une filière en quête d'organisation et de stratégie**

Les filières équinnes espagnole et française ont de nombreux points communs. La taille de leur cheptel tout d'abord. Avec plus de 632 000 têtes, la filière espagnole vient juste derrière les premières filières européennes que sont les filières française, allemande et britannique. Sont présentes en Espagne tant les races autochtones (environ 50% du cheptel avec, notamment, le Pure Race Espagnol, que les races étrangères).

Autre ressemblance entre la France et l'Espagne : la diversité des utilisations du cheval. La filière espagnole présente à peu près toutes les utilisations du cheval : sport et loisirs, courses de trot et de galop, polo, « cheval de travail », spectacle équestre, etc.

Mais – et là réside une différence fondamentale - ces utilisations restent, en Espagne, très peu développées. La Fédération hippique espagnole (équivalent de notre FFE) réunit à peine plus de 50 000 licenciés et l'association des sociétés organisatrices de courses fait état de 4 hippodromes et 36 courses par an. Là se noue peut-être toute la problématique du cheval en Espagne aujourd'hui. Produire du cheval : pour quoi faire ?

Les associations espagnols d'éleveurs aspirent légitimement au développement et à l'organisation de ces utilisations mais, pour ce faire, ils ont besoin de s'appuyer sur une stratégie claire des pouvoirs publics. Ils se trouvent un peu dans la situation de l'élevage allemand du début du XX<sup>ème</sup> siècle, à la différence qu'en Allemagne, les associations d'éleveurs ont pu promouvoir, à travers une politique systématique d'encouragement, des utilisations correspondant à leur production.

Pour l'avenir, c'est vers la France que les Espagnols se tournent. Après avoir étudié le fonctionnement de nombreuses filières étrangères, le modèle français, fondé sur la réunion en un seul établissement dédié au cheval, des acteurs publics de l'élevage (Haras nationaux) et de l'équitation (École nationale d'équitation/Cadre Noir) apparaît aux Espagnols comme le mieux à même de répondre à leurs besoins.

Ce point de vue a été franchement exprimé par les associations d'éleveurs lors du colloque sur les défis de la filière équine espagnole, organisé le 25 avril dernier par le Ministère espagnol de l'agriculture. L'un des intervenant à tout simplement dit, après la présentation de la réforme française et de l'Institut français du cheval et de l'équitation, qu'il fallait remplacer le E par un F et appliquer en Espagne, la politique mise en œuvre en France. Les Espagnols sont très soucieux de ne pas voir disparaître les atouts et la richesse de leur filière, par négligence et manque de concertation entre les ministères concernés. Pour cette raison, ils sont très favorables à l'institution d'un établissement unique, chargé de l'intérêt général de la filière et capable de soutenir le développement de l'élevage et des utilisations du cheval en Espagne.

Or, pour l'instant, dans ce pays, les responsabilités publiques en matière équine et équestre sont dispersées entre les ministères de l'Agriculture, de la Défense, de l'Éducation, de la Culture et du sport, des Finances et de la fonction publique, de l'Énergie et du tourisme. Sans compter l'intervention des régions autonomes. Aucun opérateur unique, dédié au cheval, ne permet de concilier leurs intérêts spécifiques et de coordonner leur action. Les professionnels ne savent vers qui se tourner et il est impossible, dans ce contexte, de définir une stratégie de développement claire.

Le Ministère espagnol de l'agriculture a pris *le taureau par les cornes* en organisant ce colloque sur les défis du secteur équin en Espagne. A la suite des nombreuses voix qui se sont exprimées pour demander un opérateur public unique du cheval, le secrétaire général du ministère de l'agriculture, Carlos Cabanas a clôturé les travaux en annonçant la création d'une « Commission nationale du cheval ». Les modalités de travail restent à fixer mais cette commission ouvre peut-être la voie à la naissance d'un établissement public unique réunissant tout le potentiel de cette filière d'avenir.

Claire Cordilhac  
Service des relations internationales